LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

Conseil de Paris du 15 au 18 Juillet 2026

Vœu relatif à la présentation d'un bilan annuel du Plan Alimentation Durable 2022-2027

rattaché à la délibération 2026 DEVE 27

Voeu déposé par Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la Ville de Paris met en œuvre un Plan Alimentation Durable 2022-2027 visant à développer une alimentation plus saine, plus locale, plus biologique et plus respectueuse de l'environnement dans la restauration collective parisienne ;

Considérant que les moyens publics consacrés à cette politique doivent s'accompagner d'une évaluation régulière, transparente et accessible aux élus comme aux Parisiennes et aux Parisiens ;

Considérant que la transition alimentaire constitue un enjeu majeur à la fois sanitaire, social, environnemental et agricole, et qu'il est indispensable de mesurer concrètement les effets des politiques publiques engagées ;

Considérant qu'un suivi annuel permettrait d'identifier les réussites, les difficultés rencontrées, les écarts entre les objectifs et leur réalisation ainsi que les ajustements nécessaires ;

Sur proposition de Rodrigo Arenas, Sophia Chikirou, Emile Meunier, Sonia Chaouche, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Sophie de La Rochefoucauld, Roland Timsit et Céline Verzeletti du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que :

- le Maire de Paris présente chaque année au Conseil de Paris un bilan public du Plan Alimentation Durable 2022-2027 ;
- ce bilan comporte notamment :
    - l'évolution de la part des produits biologiques, locaux, sous signe de qualité et issus d'une agriculture durable dans la restauration collective parisienne ;
    - la part des denrées achetées auprès de filières franciliennes et françaises ;
    - les indicateurs relatifs à la réduction du gaspillage alimentaire ;

- l’évolution de la consommation de protéines végétales et animales ainsi que les actions mises en œuvre en faveur de la diversification alimentaire ;
- le nombre d’établissements et de personnels accompagnés par les associations subventionnées, ainsi qu’une évaluation qualitative de leurs actions ;
- les montants engagés par la Ville et les principaux résultats obtenus au regard des objectifs du Plan ;